

<https://enseignants.se-unsq.org/Prevention-et-gestion-des-risques-lies-a-l-amiante-un-plan-ambitieux>



Enseignants de l'Unsa



# Prévention et gestion des risques liés à l'amiante : un plan ambitieux

- Qualité de vie au travail - Hygiène et sécurité, conditions de travail -

Date de mise en ligne : mercredi 12 mars 2025

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

La prévention des risques liés à l'amiante est une priorité incontournable pour garantir la sécurité et la santé des individus exposés. Afin de mieux encadrer ces enjeux, le ministère a présenté un plan structuré autour de trois axes stratégiques visant à renforcer les pratiques existantes et à accompagner efficacement les acteurs concernés.

### Un pilotage renforcé de la prévention

Le premier objectif du plan consiste à réaffirmer les obligations légales de chacun et à renforcer le pilotage des actions de prévention. Il est prévu notamment de poursuivre l'état des lieux de la présence d'amiante dans les établissements scolaires, de mettre à disposition des académies des outils pratiques (guides, applicatif pour l'évaluation des risques) et de former les acteurs clés concernés (agents de prévention, chefs d'établissement, IEN, directeur d'école...). Une gestion rigoureuse est essentielle pour limiter les risques et s'assurer de la mise en conformité avec les réglementations en vigueur. Il s'agit également de souligner l'importance d'une approche proactive et méthodique dans toutes les étapes de prévention.

### La mise en œuvre d'actions concrètes

La prévention passe par des mesures tangibles : diagnostics précis, détection systématique des matériaux contenant de l'amiante et interventions rapides pour limiter les dangers. Ces initiatives visent à protéger durablement les personnels dans les environnements susceptibles d'être exposés à l'amiante.

### Le renforcement du rôle des formations spécialisées

L'installation de groupes de travail spécifiques du *risque amiante* des F3SCT (Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail) académiques et départementales ainsi que la formation des membres permettront d'assurer une meilleure prise en charge des risques réels constatés sur le terrain et une meilleure coordination.

### L'avis du SE-Unsa

Bien que le plan de prévention des risques liés à l'amiante repose sur des objectifs clairs et structurés, visant à prévenir, traiter et suivre ces risques de manière efficace grâce à des méthodologies adaptées, son opérationnalité soulève certaines interrogations. En effet, le fait de s'appuyer sur les assistants et conseillers de prévention, qui manquent souvent de temps pour ces missions, peut être questionné.

La création de courriers types constitue une avancée importante, permettant de formaliser et d'uniformiser les pratiques tout en offrant un gain de temps précieux aux acteurs de la prévention. Cependant, cela ne représente qu'une première étape. Une attention particulière devra être portée lors du prochain groupe de travail qui traitera de la prise en charge et du suivi des collègues confrontés au risque amiante.

Par ailleurs, le SE-Unsa restera attentif à l'élargissement de l'application de ce plan aux autres lieux de travail où nos collègues interviennent régulièrement, tels que les CIO, les établissements médico-sociaux, et les installations sportives et culturelles.